

BERLIN (MPE-Média) - Ouverte par son Président Michël Schuy, la Conférence européenne du Recyclage ERC 2018 organisée par EuRIC, la Confédération européenne des industriels du recyclage accueillait ce lundi 10 septembre à Berlin près de 250 participants pour un tour d'horizon complet des questions règlementaires et des innovations récentes pour ces métiers.



De gauche à droite : Mme Regina Maria Dube, M. Julius Langendorff, Emmanuel Katrakis (Ph CJ MPE-Média)

La directrice générale de la protection de l'eau et des ressources du Ministère allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire Mme Regina Maria Dube posait la question « Quo Vadis », où allons-nous, dès l'ouverture de la journée : « la qualité des nouvelles matières issues du recyclage est devenu le véritable enjeu de ces activités, ainsi que la hausse des taux de recyclage des produits en fin de vie et le mode de calcul de ces taux, sur lequel nous travaillons avec la Commission européenne », explique-t-elle.

« Les nouveaux objectifs de recyclage vont changer en conséquence tout comme ceux de l'usage des matières issues du recyclage. J'en conclus que les négociations et les réglementations qui vont voir le jour, comme celles sur la stratégie européenne pour les déchets de plastiques, vont rapidement faire changer ces secteurs », a déclaré Mme Dube, notant que son pays se positionne clairement aux côtés des professionnels pour demander à l'Europe de prendre acte des préconisations que ces derniers ont proposé cet été.

« Nous n'avons plus le choix, nous devons développer l'économie circulaire si nous voulons atteindre les objectifs climatiques mondiaux », conclut Mme Dube.

Recycler mieux et davantage, l'Union européenne "en action"

Le directeur - adjoint de l'unité B3 en charge des plans de gestion des déchets au sein de la Direction générale de l'environnement à la Commission européenne, M. Julius Langedorff succédait à Mme Dube pour parler « gestion des déchets et nouvelles matières premières issues du recyclage ».

Selon ce dernier, 85% des sujets présentés par la Commission européenne comme des actions prioritaires seraient à présent inclus dans les projets de la plupart des états membres : la fin de l'enfouissement des déchets urbains ou ruraux, d'ici à 2035, par exemple, la Commission travaillant à l'instauration de nouveaux incitatifs associés à des règles plus strictes de qualité, de dépollution des déchets, tout en préparant pour la fin 2019 des actes précisant les modes de calcul des taux de recyclage à atteindre pour chaque matière, comme les tarifs applicables au titre de la responsabilité élargie producteurs (REP) pour la filière.

Et d'ici à 2020, le plan de gestion des déchets de la DG de M. Langedorff prévoit un plan applicable au secteur de l'emballage, une directive pour les véhicules en fin de vie, une réglementation pour les cargaisons de déchets à l'export, une directive pour le recyclage des batteries et des piles. Tout un programme.

Des objectifs précis pour d'autres catégories de déchets industriels suivront de 2020 à 2024 dans le cadre des lois européennes de sortie de « l'ère de déchet » - The End of waste Era NDLR - précise M. Langedorff.

Le premier set de questions réponses suivant ces deux interventions posait la question récurrente de la différence de terminologie ou de lexique employés par les cadres de la DG Environnement de l'Union Européenne et les professionnels du recyclage eux-mêmes, d'une part, et sur la raison du nombre croissant de nouvelles directives, sources d'inquiétude pour les entreprises qui devront les appliquer, d'autre part.

Combien d'emplois directs et indirects sont à prévoir ?

Interrogé par nos soins sur l'impact pour l'emploi local et régional en Europe, M. Langedorff explique que selon les études de 2012, si la mise en route complète de ces mesures par les états membres a lieu, nous pourrions créer près de 400 000 nouveaux emplois dans l'Union européenne, avec de 100 à 140 000 emplois supplémentaires à créer selon les options retenues et les degrés d'application des directives, soit près d'un demi million d'emplois.

« Nous devons transformer des déchets en résultats concrets pour les entreprises et pour la société », témoigne Susie Burrage, Présidente de la division métaux non ferreux d'EuRIC, dirigeante d'EUROMETREC, évoquant l'un après l'autre tous les secteurs concernés via 5 500 compagnies employant à ce jour près de 300 000 personnes en Europe, « des emplois non délocalisables », précise cette britannique qui dirige également une société du recyclage des métaux non ferreux au Royaume-Uni et qui préside la Fédération britannique du recyclage des métaux.

Christophe Journet

(A suivre)

Reportage réalisé en partenariat avec Recyclage Récupération, le Magazine du recyclage



Voir aussi sur :

<https://www.euric-aisbl.eu/european-recycling-conference-2018>



**IMPROVE YOUR FRENCH AND YOUR
MARKETS, FIGHT AGAINST CLIMATE
& BECOME A RAW MATERIAL & ENERGY
WITH MPE-MEDIA YEARLY NEWS & EVENTS
WIN CY SPECIAL MEMBERSHIP**

www.mpe-media.com